REGLEMENT DE LA COURSE NATURE
«Trails de la Montagne Verte »
20/11/2022- 15°édition

1) Organisateurs :

Union Des Coureurs de Creuzier le Vieux, enregistrée en Sous-Préfecture de l'Allier le 3/04/2017 (n° W033000006), affiliée à la Fédération UFOLEP (n° 03094002), agréée Jeunesse et Sports (n° 0803S926) Numéro SIREN 453541222. Adresse postale 12 impasse des Pinacles 03300 CREUZIER LE VIEUX
Responsable M Mickael BASMADJIAN (même adresse) tél 0662774510
Contact : Mme Sandra BLANCHET 11 rue des Dauriers 03300 CREUZIER LE VIEUX Tél 0614671964 mail sandrablanchet@aol.com

Lieu, Date et Horaires :

A –Commune de Creuzier le Vieux (Allier) : Départ et arrivée au Complexe sportif JC Tuloup
B –Dimanche 20 Novembre 2022 entre 9h00 et 12h30

2) Participants et spectateurs attendus :

300 participants environ sont attendus. Le nombre limite de participants est fixé à 500, l'ordre d'inscription faisant foi.
50 spectateurs sont attendus en même temps sur la ligne d'arrivée, les concurrents arrivants de manière étalée

Selon le règlement de la FFA, « Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

• d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un**
« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er Janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
o Fédération des clubs de la défense (FCD),
o Fédération française du sport adapté (FFSA),
o Fédération française handisport (FFH),
o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
o Fédération sportive des ASPTT,
o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
• ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les Compétiteurs autorisés sont ceux des catégories juniors (nés en 2005 ou au delà), seniors, vétérans et féminines. La catégorie cadet (nés en 2007 ou avant) est acceptée uniquement pour la formule relais de 10 km

Pass sanitaire
L'accès au site de départ, pour les participants comme pour les bénévoles et spectateurs peut être soumis à la présentation d'un pass sanitaire valide selon les conditions sanitaires au moment de la course.
Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document.

3) ASSURANCES :

A- Les compétiteurs et les signaleurs seront couverts soit par leur assurance fédérale (licenciés), soit par une Assurance Temporaire (R.A.T.) souscrite par les organisateurs auprès de la Mutuelle APAC-MAC (non licenciés).
B- L'UCCV, club organisateur, est couvert par une Assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle APAC-MAC.

4) HORAIRES, CIRCUIT ET DISTANCES :

-Circuit tracé avec fléchage permanent (« MV » sur panneaux fuchsia) exclusivement sur le territoire de la commune de Creuzier le Vieux de 10.6 kilomètres, pour un dénivelé de 330 m par boucle, à parcourir une ou deux fois pour les 2 courses solo et une fois pour chaque relayeur sur le 21.2km Relais.
- Les deux relayeurs doivent impérativement terminer ensemble sur la ligne d'arrivée.
- Départ de la course 21.2kms solo et relais à 9h00 et départ du 10.6kms solo à 9h20.
- Les temps limites de passage sont fixés à 1h15 mn au km 10 pour la course Solo et relais du 21,2km.

5) REGLEMENT :

- Epreuve organisée sous l'Egide de la Fédération UFOLEP entraînant l'application du Règlement National UFOLEP, ainsi que celui de la FFA, imposé par le CDCHS 03
- Secours médical assuré par les Secouristes de la Croix Rouge et le Docteur Patrice Bouillon.
- Les Sapeurs-Pompiers (18) ou le SAMU (15) pourront également être appelés en cas d'accident jugé grave.
- Les Secouristes, disposés en deux points stratégiques, en nombre suffisants, seront reliés par téléphones portables et radios (testés avant l'épreuve) avec le Médecin et la Direction de Course. Des moyens d'évacuation adaptés au terrain seront disponibles (VPS de la Croix Rouge). Les moyens d'accès seront repérés avant l'épreuve.
- Une cinquantaine de signaleurs, titulaires du Permis de Conduire, équipés de palettes de signalisation, de gilets de sécurité et munis des Arrêtés Municipal et Préfectoral seront placés, en priorité, à tous les carrefours comportant ou croisant une voie de circulation. Ils seront issus de la liste ci-jointe et seront répartis, en fonction de leur disponibilité, au plus tard une semaine avant l'épreuve. Leur mise en place sera effective au plus tard ½ heure avant l'épreuve. Ils disposeront d'un moyen de communication pour prévenir de tout incident sur le parcours.
- Les compétiteurs seront tenus de respecter, dans la mesure du possible, le Code de la Route.
- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- La course de type « cani-cross » n'est pas autorisée.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.
- Un Arrêté Municipal réglementant la circulation sera pris par M. le Maire de Creuzier le Vieux.
- Le Garde Champêtre de Creuzier le Vieux veillera à l'exécution des différentes consignes réglementaires.
- Des espaces seront réservés au stationnement des participants et du public, en évitant tout stationnement sauvage pouvant gêner le passage et l'accès sur les sites des moyens de secours.
- Des cordages et barrières seront placés de part et d'autre de la ligne d'arrivée.
- Le fléchage du circuit sera réalisé au moyen de panneaux en bois et de rubalise, toute trace étant enlevée après l'épreuve.
- Un vélo précèdera les compétiteurs de chaque épreuve. Le pilote sera muni d'un baudrier réglementaire, à bandes fluorescentes. Un vélo balais sera positionné à la fin de chaque épreuve.
- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) , épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.
- Tout coureur désirant abandonner l'épreuve doit remettre son dossard aux organisateurs avant de quitter le site.

6) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.
De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :
Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme de chaque course Solo + podium relais homme, podium relais femme et podium relais mixte. Pas de catégories.
Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.
Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

7) **ANNULATION DE L'EVENEMENT**

Les inscriptions s'effectuent sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Seules les inscriptions payées seront affichées dans la liste des participants.
En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :
1° Reporter son inscription à l'édition 2023.
2° demander le remboursement de 80% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

8) **DROITS A L'IMAGE**

Tout participant à l'événement TDL renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.
Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.
Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

9) **INFORMATIQUE ET LIBERTE**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.
Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Pour l'UC Creuzier le Vieux
Les organisateurs Mickaël Basmadjian et Patrice Bouillon